

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION DES CONTRACTUELS ENSEIGNANTS ET/OU CHERCHEURS DANS LE SUPÉRIEUR

Spécial
contractuels

Sup'Recherche-UNSA, sensibilisé aux difficultés rencontrées par les collègues non statutaires, a lancé en 2023 une enquête auprès des contractuel·les enseignant·es et/ou chercheur·es dans le



Image par Mohamed Hassan de Pixabay

Supérieur et/ou la Recherche pour faire le point sur leurs conditions de travail et de rémunération. Les données recueillies ont permis de définir 5 propositions d'amélioration des règles de gestion de leurs recrutements et de leurs contractualisations.

Sup'Recherche-UNSA fait 5 propositions d'uniformisation des règles de recrutement et de gestion des contractuels

1) Cadrer nationalement les conditions de recrutement et de travail

Sup'Recherche-UNSA demande une réglementation nationale du recrutement et de la gestion des personnels contractuels, établie **sur les bases de discussions avec les syndicats, définissant clairement les missions de service des recrutés.**

2) Définir des bases de contractualisation nationales

Sup'Recherche-UNSA demande la **généralisation sur l'ensemble du territoire d'une grille des critères de recrutement et de rémunération** initiale prenant en compte le niveau d'étude et l'ancienneté de service.

3) Offrir une évolution des rémunérations

Sup'Recherche-UNSA demande la **création d'une grille indiciaire de déroulement de carrière calquée sur celle des PRAG & E-C**, et l'instauration de l'octroi de la prime PES, ainsi que la possibilité d'émarger au référentiel de service.

4) Permettre une évolution des carrières des contractuels en CDD

Sup'Recherche-UNSA demande la plus grande vigilance **sur l'évolution des carrières des contractuels en CDD pour une application de la réglementation imposant une stabilisation en CDI après 6 années consécutives.**

5) Donner des perspectives de titularisation des contractuels en CDI

Sup'Recherche-UNSA demande **l'application de la loi sur le suivi de carrière des contractuels en CDI, et l'évolution de leurs postes vers leur titularisation** par la mise en place d'une procédure de recrutement de type « Sauvadet », ou l'ajout d'une voie spécifique de recrutement (en « concours réservé »).



Publication du Syndicat
Sup'Recherche-UNSA
87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry-sur-Seine Cedex
• Tel : 01 58 46 14 86
• Courriel : sup-r@unsa-education.org
• Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Virginie Saint-James

Rédacteur en chef
Isabelle Moine-Dupuis

Secrétaire de rédaction
Olivier Royer

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08



Tous les articles ont été écrits par l'ensemble du secrétariat national de Sup'Recherche et la lecture assurée par **Gérard Foucher**

casden BANQUE POPULAIRE | La banque coopérative de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Pour en savoir plus :